



Moussa Elias, Wickramasingam Kirthana

Pour une taxe sur les locaux commerciaux vides

Cosignataires : 0 Réception au SGC : 10.02.26 Transmission au CE : *10.02.26

Dépôt et développement

Par la présente motion, le Conseil d'Etat est invité à créer la base légale nécessaire pour permettre aux communes qui le souhaitent de prélever une taxe communale sur les locaux commerciaux vides, en prenant en compte notamment les éléments suivants :

- > la taxe ne viserait que les propriétaires de locaux commerciaux vides depuis une année ;
- > le taux de la taxe augmenterait progressivement chaque année ;
- > pas une obligation, mais une faculté donnée aux communes qui le souhaitent d'introduire, à travers un règlement communal, une telle taxe communale.

Des espaces commerciaux vides nuisent à l'attractivité des quartiers et contribuent à la dégradation du tissu urbain. Les vitrines vides créent une impression de négligence et d'abandon, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'attractivité d'une commune. Par ailleurs, les surfaces des locaux commerciaux vides sont une ressource précieuse qui demeure sous-utilisée.

Une taxe sur les locaux commerciaux vides aurait un double impact positif sur l'économie locale. D'une part, elle inciterait à la réactivation de ces espaces, ce qui favoriserait la création d'emplois, en particulier dans les secteurs du commerce, des services ou de la culture. D'autre part, cette initiative permettrait de redynamiser les quartiers qui ont souffert de l'inactivité commerciale, attirant ainsi de nouveaux clients et, par conséquent, contribuant à la croissance des petites entreprises locales.

En outre, dans certains cas, des propriétaires choisissent de laisser leurs locaux commerciaux vides dans le but de les conserver comme un investissement à long terme, en espérant une hausse de la valeur immobilière. Cette pratique participe à la spéculation foncière, ce qui peut conduire à un manque de diversification des usages en ville. La mise en place d'une taxe sur ces espaces vides inciterait les propriétaires à réévaluer leur stratégie et à remettre ces biens sur le marché, contribuant ainsi à une gestion plus équitable et durable des espaces urbains.

De nombreuses villes à travers le monde, notamment en Allemagne ou en France, ont déjà adopté des mesures similaires avec succès. Ces villes ont observé une baisse significative du nombre de locaux commerciaux inoccupés et une amélioration de la vitalité économique et sociale de leurs centres urbains. Ces exemples montrent que l'introduction d'une taxe peut avoir des effets positifs sur l'attractivité des centres-villes tout en stimulant une utilisation plus efficiente des espaces commerciaux.

La taxation des locaux vides inciterait les propriétaires à maintenir leurs biens en bon état et à les utiliser de manière productive, créant ainsi un environnement plus dynamique et attractif.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).